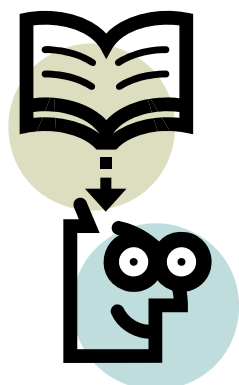


LES ACCUEILS PERI-EDUCATIFS A QUETIGNY

PROJET PEDAGOGIQUE

ANNEE 2013 /2014



Préambule

La réforme des rythmes scolaires, mise en œuvre par le Gouvernement, doit permettre une meilleure répartition du temps scolaire passant de 4 à 4,5 jours d'école ainsi qu'une réduction de l'amplitude journalière. Cette mise en place a pour objectif d'alléger la journée de classe, de mieux répartir les heures de classe sur la semaine et programmer les séquences d'enseignement à des moments où la concentration de l'enfant est la plus grande.

Pour ce faire, les textes officiels invitent à mettre en place des activités pédagogiques complémentaires (APC) assurés par les enseignants et des activités prolongeant le service public de l'éducation mises en place par la commune.

La ville de Quetigny a donc choisi de mettre les nouveaux rythmes scolaires en place dès la rentrée 2013 et de construire un projet éducatif territorial dans la continuité du PEL dans l'objectif principal de la réussite des enfants.

Ce temps de vie de l'enfant sera l'occasion d'avoir un dessein éducatif commun avec tous les partenaires éducatifs. Le service périscolaire est donc un outil social complémentaire au service de l'éducation. Bien sûr, la dimension sociale de garde pour les parents est également un des vecteurs comme les autres temps d'accueil existants.

LE PERI-EDUCATIF : Un concept d'accueil éducatif de proximité

Un temps de transition entre la famille et l'école comme peuvent l'être l'accueil du matin, la pause méridienne et l'accueil du soir.

Une coordination à travers le tandem enseignant/animateur

Ce temps se différencie de l'extrascolaire par sa facette de complémentarité avec le temps scolaire à travers la gestion des locaux, la cohérence éducative et la sécurité des enfants. De ce fait, il semble judicieux de créer les synergies afin d'assurer un cadre de référence autour des enfants. Cette complémentarité nécessaire doit se manifester par une bonne articulation entre les différentes logiques professionnelles dans le respect des compétences respectives.

L'accueil péri-éducatif, ses objectifs

Ce temps doit, particulièrement, se construire avec un fort partenariat avec l'Education nationale, les associations et les familles. Favoriser une passerelle afin de permettre une communication de l'ensemble avec les enseignants et les parents.

OBJECTIFS

- Offrir aux enfants un vrai temps d'activités complémentaires des savoirs de l'école.
- L'épanouissement des enfants
- Concilier les besoins des enfants et les contraintes horaires des parents
- Etre un espace de temps libres, de loisirs et éducatif
- Etre un espace de prévention et de socialisation
- Permettre la découverte d'activités culturelles, sportives ou ludiques

LES HORAIRES

Pour les enfants des écoles élémentaires les horaires se situent entre 15h45 et 16h30 voir 17h pour certaines activités, dont majoritairement sportives, résultant de transfert ou d'un besoin plus long pour la qualité pédagogique.

Pour les enfants des écoles maternelles de 15h55 à 16h30. Ce temps décalé de 10 mn, répond à la demande des familles qui ont plusieurs enfants à chercher sur les 2 niveaux scolaires. Il correspond, également, aux recommandations de l'Education nationale concernant le temps de concentration de cette tranche d'âge.

LE PUBLIC CONCERNE ET SON INSCRIPTION

Les enfants scolarisés dans les écoles maternelles et élémentaires de la ville de Quetigny.

La fréquentation, de ce service, nécessite de la part des familles l'ouverture au préalable d'un dossier d'inscription pour chaque nouvelle année scolaire. Une souplesse d'organisation pour les parents par la possibilité de choisir les jours voulus de façon annuelle, mensuelle.

LES ACTIVITES ET LES LOCAUX

Une offre multiple (culturelle, sportive et généraliste) est mise en place afin de permettre aux enfants qui aspirent à des activités artistiques, sportives ou ludiques de trouver ces possibilités.

Les contenus seront adaptés aux différentes classes d'âge et sous forme de cycles de vacances à vacances. Les activités seront conçues comme la possibilité pour chaque enfant de pratiquer des activités culturelles ou sportives auxquelles, pour certaines, l'enfant n'aurait pu actuellement accéder. Il est à préciser que ces actions ne sont pas en concurrence avec l'apprentissage des arts fait pendant le temps scolaire.

Les intervenants rempliront une fiche action décrivant le projet et ses objectifs. Les enfants s'inscriront auprès de leurs animateurs et selon les places disponibles. A souligner que l'inscription se faisant par cycle, il y aura rotation des enfants à chaque période.

- Les activités culturelles envisagées seront : percussions, arts plastiques, danse contemporaine, hip hop, Danse urbaine (Ragga DanceHall), chant, lecture/activités livres, magie, conte, Bogolan (peinture sur tissus), théâtre, ludothèque.
- Les activités sportives envisagées seront : Badminton, Basket, Escrime, Football, GRS, Judo, Karaté, Multisport, tennis.
- Les activités généralistes envisagées seront : éveil aux goûts, environnement, informatique, atelier créatif, jeux de stratégie, grands jeux extérieurs et intérieurs.

En ce qui concerne les locaux, sont utilisés les bâtiments scolaires (hors classes) ainsi que les terrains ou salles sportives de la ville. Une rencontre partenariale avec chaque directeur permettra d'établir les règles d'utilisation. Egalement, des locaux du Centre Social et Culturel Léo Lagrange nous sont mis à disposition dans les créneaux libres.

Dans le cas où les activités imposeront de sortir de l'école, les déplacements se feront en pédibus, encadrés par un animateur généraliste et le spécialiste de cette animation.

A noter que le choix des activités tiendra compte de la proximité des bâtiments par rapport aux écoles.

CONDITIONS DE DEROULEMENT DE L'ACCUEIL

A la fin des cours, les enseignants amèneront les élèves à la sortie après que les animateurs aient récupérés les enfants grâce à la liste nominative des inscriptions par classe ordinarisée.

Les enfants seront répartis par activités suite aux choix qu'ils auront faits pour chaque cycle en tenant compte des places disponibles à chaque période et sur le jour inscrit. Afin de garder une qualité éducative, l'enfant inscrit à une activité spécialisée devra venir à toutes les séances du cycle.

Pour les enfants qui viendront d'une manière irrégulière, ils seront accueillis en activités généralistes.

Les enfants resteront sur place ou se déplaceront à pied encadrés par l'animateur généraliste et l'intervenant jusqu'à l'équipement.

Ils reviendront sur leur école à 16h30 ou 17h pour être repris par leur parent ou rentrer tout seul selon les informations du dossier d'inscription.

LE PERSONNEL

Le temps péri-éducatif est déclaré à la DDCS, cela signifie que les animateurs seront 1 pour 10 en maternelle et 1 pour 14 pour les élémentaires selon le cadre de la loi actuelle.

Les intervenants spécialistes (sportifs ou culturels) seront assurés par du personnel diplômé (Brevet d'Etat, professeur de musique etc.).

Un encadrement de référence

Les services périscolaires emploient des animateurs vacataires et des permanents que les enfants retrouvent à différents moments de la journée, ce qui permet d'accroître la relation de confiance entre les enfants, les enseignants, les parents et les animateurs.

Les équipes dans chaque école ont été constituées avec le souci d'animateurs référents : c'est-à-dire que nous avons réemployé si possible les animateurs qui travaillent déjà pour le secteur périscolaire (matin, midi et soir) et pour certains le mercredi pendant le péri-éducatif.

Les équipes d'animateurs sont au nombre de 44. La composition actuelle est la suivante :

- Les Huches François-Mitterrand élémentaire : 2 permanentes BAFD, 1 CAP petite enfance, 3 BAFA, 1 STAPS et 1 stagiaire BAFA.
- Les Huches François-Mitterrand maternelle : 1 permanente BAFA, 2 BAFA et 1 ND qui a suivi la formation que nous avons organisée pour les non-diplômés de 21 heures.
- Fontaine aux Jardins élémentaire : 1 BPJEPS, 2 BAFA, 2 stagiaires BAFA et 2 ND qui ont suivi la formation que nous avons organisée pour les non-diplômés de 21 heures.
- .
- Fontaine aux Jardins maternelle : 1 permanente BAFA /stagiaire BAFD, 2 BAFA dont une en formation BAPAAT et 1 CAP petite enfance
- Nelson Mandela : 1 permanente BAFA/stagiaire BAFD, 2 BAFA et 1 ND qui a suivi la formation que nous avons organisée pour les non-diplômés de 21 heures.
- Les Aiguisons élémentaires : 2 BAFA, 1 BE, 1 stagiaire BAFA, 1 ND qui a suivi la formation que nous avons organisée pour les non-diplômés de 21 heures.
- Les Aiguisons maternelles : 1 permanente BAFA, 4 BAFA ;
- Les Cèdres élémentaires : 1 permanente BAFA, 1 BPJEPS, 2 BAFA, 1 stagiaire BAFA et 2 ND.

Le bureau administratif des services périscolaires se situe au 6 rue des marronniers à QUETIGNY. Il est composé de 2 agents administratifs pour le secrétariat ; de 2 directeurs dont 1 a le grade d'animateur territorial et 1 possède le BPJEPS et 1 responsable de service (au grade d'Attaché et BAFD).

Le personnel des écoles est géré par le service enseignement.

LES MODALITES TARIFAIRES

La fréquentation de ce temps péri-éducatif est facturée au taux d'effort fixé par la commune.

LES PARTENARIATS

L'Education Nationale est le partenaire privilégié étant donné son rôle officiel. Les partenaires associatifs sont : l'Association Sportive Quetignoise, l'Ecole de musique et des Arts, le Centre Social Léo Lagrange, la Bibliothèque, la Ludothèque, Audace, Association des Familles (Lire et faire Lire), le comité de Jumelage.

INFORMATIONS AUX FAMILLES

Lors de la constitution du dossier les parents reçoivent un document appelé "conditions d'utilisation du service périscolaire de la ville de Quetigny". La programmation peut être annuelle, mensuelle (des calendriers sont envoyés par la poste) ou hebdomadaire.

Une communication via les enseignants (carnet de correspondance) devrait servir de contact régulier.

Un bilan par trimestre permettra d'informer plus finement les parents et les institutions.

Il existe sur la commune une gazette d'information, un livret des accueils de la petite enfance, un guide pratique d'informations générales et d'un guide de l'écolier qui pourront intégrer ce nouveau temps péri-éducatif. Le site internet de la Commune doit trouver sa place également.

Enfin pour tout renseignement complémentaire il est possible de contacter le service aux heures de permanences ou prendre rendez-vous avec les responsables de site.

LE LIEN ENTRE L'EDUCATIF ET LE PERI-EDUCATIF

Un PEDT cohérent sera mis en place dans l'année 2014. Cela signifie que tous les acteurs éducatifs (scolaires, périscolaires, parentaux et associatifs) travailleront ensemble sur ce projet.

LES MODALITES DE PARTICIPATION DE L'ENSEMBLE DES ACTEURS

Différentes instances existent : des groupes de pilotage ; des comités consultatifs, des commissions. Le PEDT devra définir un regroupement de certaines instances afin de ne pas multiplier les réunions.

